



L'essentiel & plus encore

***Appel à projet***  
***Solidarité alimentaire***  
***Avril 2024***

## 1 – Contexte

---

Les chiffres les plus récents de l'INSEE indiquent que nous sommes en train de vivre la chute de la consommation alimentaire la plus brutale depuis des décennies. Par ailleurs, la nouvelle vague d'inflation limite l'accès à la nourriture pour des millions de personnes en train de basculer dans la précarité alimentaire. Désormais, 1 français sur 3 ne mangerait pas à sa faim selon le secours populaire. Depuis plusieurs années et à la suite des crises successives (Covid, guerre en Ukraine, inflation), le nombre d'usagers de l'aide alimentaire n'a cessé d'augmenter, laissant apparaître de nouveaux profils, tels que les retraités, les étudiants, ou les "travailleurs précaires".

La thématique de l'accès à l'alimentation est devenue l'une des priorités du gouvernement, et cela se traduit par le souhait de la mise en place d'actions précises dans les plans récents tels que Programme national pour l'alimentation 2019-2023 : territoires en action, abordant pratiquement toutes les dimensions relatives à l'alimentation, dont la santé, l'ancrage territorial et l'aide alimentaire, il propose une « approche transversale et intégrative » et s'adresse à tous les publics. Également, le plan « Mieux manger pour tous » mis en place et déployé au printemps 2023 répond au contexte d'inflation et favorise l'accès des ménages les plus modestes à une alimentation saine, durable et de qualité. Enfin, le COCOLUPA, Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire a été mis en place avec un objectif principal : élaborer, avec les associations et acteurs de la solidarité alimentaire, un plan d'action national de lutte contre la précarité alimentaire.

La précarité alimentaire recouvre de multiples aspects dont celui de la difficulté d'accès à des produits sains et de qualité : c'est pourquoi en parallèle des programmes déjà existants se développent de nouveaux programmes ayant pour objectif principal d'améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire mais également soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires. Il s'agit notamment de faciliter et d'encourager l'accès des personnes en situation de précarité alimentaire à des denrées plus saines et plus durables, notamment en incitant à la consommation de produits bruts et frais et à respecter leurs saisonnalités.

Sur nos territoires, nombreux sont les opérateurs de terrain qui sont aux côtés des populations pour la distribution de denrées, de repas chauds, de paniers de produits frais ou pour un accompagnement social plus global. La crise actuelle a également touché les associations, qui, entre l'augmentation du coût de la vie et l'explosion du nombre de nouveaux bénéficiaires, rencontrent parfois des difficultés pour répondre à leur mission première, ou pour développer de nouvelles actions.

Également, il est à noter que certains territoires, pour la plupart très ruraux, n'offrent pas à ses habitants le même accès à l'alimentation qu'en milieu urbain (Problématique liée à la mobilité, manque de points de vente...) et sont également moins bien équipés en structures d'aides alimentaires, ce qui contribue à renforcer les disparités d'accès entre les populations.

Dans ce contexte, pour soutenir ses adhérents et les territoires ruraux, la MSA Nord Pas-De-Calais lance son appel à projet en faveur de la solidarité alimentaire.

## **2 – Objectifs de la MSA Nord – Pas-De-Calais**

---

*La MSA, Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale dédié aux travailleurs du monde agricole ainsi qu'à leurs familles, tient un rôle de guichet unique et son champ d'intervention s'étend à tous les domaines de la vie de ses adhérents, des prestations sociales, à la prévention santé.*

*Compte tenu de son statut et face aux divers constats liés à l'actualité socio-économique, la MSA souhaite pouvoir apporter à ses adhérents une réponse complète, adaptée et coordonnée, qui reprenne ses préoccupations en termes de santé et d'accès de tous à une alimentation saine et de qualité.*

*Par cet appel à projet, la MSA Nord-Pas-De-Calais souhaite proposer une réponse concrète à plusieurs de ses préoccupations :*

- *Soutenir ses adhérents susceptibles de faire face à des défis socio-économiques*
- *Encourager la création de nouvelles dynamiques de territoire, notamment en milieu rural*
- *Favoriser l'accès de tous à une alimentation saine, diversifiée et de qualité*

*Plus précisément, l'objectif de cet appel à projet est de soutenir, notamment financièrement, des structures, associations, dispositifs situés en milieu rural exclusivement, qui mettent ou souhaitent mettre en place des actions relevant du champ de la solidarité alimentaire, par exemple :*

- *Aide alimentaire : distribution de denrées alimentaires sous forme de paniers, colis, repas...*
- *Ateliers cuisine et/ou de sensibilisation (par exemple à l'équilibre alimentaire)*
- *Organisation d'événements ponctuels autour de l'alimentation (Repas solidaire, Journée à thème, repas collectif...)*
- *Services externes (Par exemple : Intervention de professionnels de l'hygiène alimentaire)*
- *Achats de matériel*
- *Aide au déploiement d'un nouveau dispositif (Par exemple : paniers solidaires...)*
- *Développement d'actions collectives autour de l'alimentation (Equilibre alimentaire, gaspillage, valorisation de produits frais, lecture d'étiquettes...)*
- *...*

### **3 – Les objectifs attendus**

---

Les porteurs devront soumettre des projets qui permettent de :

- Réduire les inégalités d'accès à une alimentation saine et de qualité
- Participer à l'amélioration nutritionnelle et gustative des denrées de l'aide alimentaire
- Soutenir la participation et l'accompagnement des personnes se trouvant en situation de précarité alimentaire
- Sensibiliser sur les impacts de certains comportements alimentaires

Autrement dit, les projets doivent à court terme, permettre la mise en place ou la pérennisation d'une action soutenant les points susmentionnés, et à long terme, enrichir la réponse d'un territoire à ses habitants dans le champ de la solidarité alimentaire, avec pour public cible, les habitants de la région Nord-Pas-De-Calais vivant en milieu rural.

### **4 – Porteurs concernés et critères**

---

Les porteurs de projet peuvent être :

- Des associations intervenant dans le champ de la solidarité alimentaire
- Des centres sociaux, CCAS, CIAS, EVS ... Portant des actions dans ce champ
- Des MFR
- Des MARPA,
- Des épiceries sociales
- Des communautés de communes/d'agglomérations
- Des ACI
- ...

Sans exclure les porteurs qui ne répondraient pas à ces critères, une intention supplémentaire sera donnée aux projets et aux structures pouvant répondre positivement à un ou plusieurs de ces points :

- Les structures portées par une antenne réseau (par exemple Andes, les Resto du cœur...)
- Les structures pouvant justifier d'un bilan ou d'un rapport d'activité favorable dans le cadre d'une poursuite d'action
- Les structures pouvant justifier de l'accompagnement d'une part importante d'adhérents affiliés au régime agricole
- Les structures favorisant le recours aux produits locaux et/ou de saison
- Les projets associant 2 ou plusieurs structures pour la réalisation du projet
- Les structures situées dans les zones prioritaires mentionnées dans la partie précédente
- Les structures qui proposent un accompagnement social individualisé aux publics bénéficiaires

## 5 - Territoires

---

Pour rappel, le présent appel à projet a pour but de soutenir des porteurs situés exclusivement en milieu rural.

Sans exclure les porteurs situés sur d'autres zones, la MSA souhaite inscrire cet appel à projet dans les objectifs fixés dans le cadre de son plan d'action sanitaire et social 2021-2025, et souhaite donc pouvoir favoriser des projets qui seraient mis en place sur ses territoires identifiés comme « prioritaires », à savoir les communautés de communes :

- Du cœur de l'Avesnois
- Du Sud-Artois
- Des campagnes de l'Artois
- Du Ternois
- Des sept Vallées
- Du Haut Pays du Montreuillois
- Des Flandres intérieures
- Des Hauts de Flandres

## 6 – Echéances

---

Les dossiers de candidature sont à compléter selon le modèle joint en annexe.

Ils sont à adresser au format PDF à l'adresse mail suivante (demander l'ouverture d'une boîte au service info), un accusé de réception vous sera adressé par mail dès réception de votre dossier.

- Date limite d'envoi du dossier de candidature complet : **24 mai 2024**
- Instruction administrative des dossiers : **du 27 mai au 7 juin 2024**
- Jury : **10 juin 2024**

Chaque porteur recevra un courrier le notifiant de la décision prise de retenir ou non son projet.

Il est à noter qu'une évaluation continue des projets retenus sera effectuée pour s'assurer de leur bonne mise en œuvre, et de leur conformité aux objectifs fixés.

*Des rapports réguliers peuvent être requis, et des comités de pilotage seront mis en place de manière trimestrielle avec les responsables des projets au sein des structures et le chargé d'études de la MSA Nord-Pas-De-Calais. Le premier comité de pilotage réalisé permettra d'établir la forme de cette évaluation (étude d'impact, questionnaire de satisfaction...) et des objectifs relatifs au projet concerné qui seront suivis et réinterrogés lors de chaque comité de pilotage.*

*Une évaluation finale reprenant ces éléments sera demandée en fin de projet.*

## **6 – Financement**

---

*Le financement accordé sera ajusté selon la demande et la nature du projet, et pourra faire l'objet d'un versement unique et ponctuel (Achat de matériel, services externes...) ou être échelonné et reconduit sur plusieurs années (Déploiement d'un nouveau dispositif).*

*Dans ce cas, et sous réserve de bilans d'activité positifs, le projet pourra faire l'objet d'une convention de partenariats.*

*A noter que la subvention qui sera accordée pourra permettre de financer des acquisitions (ex : camionnette, ustensiles, étagères...) et/ou répondre à des dépenses de fonctionnement (ex : Location de salle) mais ne financera pas les charges de personnel.*

*La MSA peut financer intégralement un projet ou venir en complément d'un auto-financement ou d'autres financements.*

## **7 – Contenu du dossier de candidature**

---

*Lors de la construction du projet, il faudra prendre en compte sa faisabilité technique, administrative et financière ainsi que sa planification dans le temps.*

*Les porteurs doivent donc fournir :*

- *Le dossier de candidature joint en annexes dûment complété (Identification du porteur, déclaration de candidature, présentation du projet, objectifs...)*
- *Une copie des statuts de la structure*
- *La composition du Conseil d'Administration ou du bureau*
- *Un rapport d'activité de l'année précédente*
- *Un rapport d'activité si le projet est une pérennisation d'action déjà mise en place*
- *Une prévision du budget global et des éventuels cofinancements.*
- *Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre*
- *Le plan de financement du projet*
- *Le cas échéant, copie de(s) devis*
- *Un document faisant foi de l'engagement entre les partenaires dans le cadre de projets co-portés*

***Dossier de candidature à envoyer au plus tard le 24 mai 2024***

*En version dématérialisée à l'adresse prévue à cet effet :*

[appsolidalim.blf@msa59-62.msa.fr](mailto:appsolidalim.blf@msa59-62.msa.fr)

*Ainsi qu'en version papier à l'adresse suivante :*

MSA CS 36 500 59 716 Lille cedex 9
--

*A l'attention de « Aurélie Wilquin, chargée d'études, service DSST »*

*Enfin, pour toute question, envoyez votre demande à l'adresse suivante :*

*[appsolidalim.blf@msa59-62.msa.fr](mailto:appsolidalim.blf@msa59-62.msa.fr), une réponse vous sera adressée dans les plus brefs délais.*